



La Roquebrussanne

Envoyé en préfecture le 17/07/2024  
Reçu en préfecture le 17/07/2024  
Publié le   
ID : 083-218301083-20240716-CM\_2024\_47-DE

## Délibération du Conseil Municipal

### N°2024

## Portant approbation de la convention pour le dépôt en groupement de certificats d'économie d'énergie (CEE)

### DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14  
Représentés : 4  
Votants : 18  
Absent : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros

Date de la convocation :  
04.07.2024

Date d'affichage :  
09.07.2024

**Présents** : Claudine VIDAL, Pierre VENEL, Jean-Pierre GOUJON, Bryan JACQUIN, Sabah BAUDRAND, Nathalie WETTER, Hugo NIEDERLAENDER, Sabine FONTANILLE, Bernard BELORGEY, Lionel BROQUIER, Chrystelle GAZZANO, Marylène RICCI, Ludovic ODRAT, Stéphanie DEBOUW-SERRAULT,

### **Procurations :**

Michel GAGNEPAIN a donné procuration à Jean-Pierre GOUJON  
Magali ATLAN a donné procuration à Sabine FONTANILLE  
Jean-Mathieu CHIOTTI a donné procuration à Lionel BROQUIER  
Michel GROS a donné procuration à Pierre VENEL.

**Absent** : Denis CAREL

**Secrétaire de séance** : Claudine VIDAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'article L 221-7 du Code de l'énergie ;

Dans le cadre de la stratégie de réduction de la consommation d'énergie et de son souhait d'accompagner au quotidien les collectivités de son territoire, le Syndicat Territoire d'Energie Var a contracté un partenariat avec la Compagnie des Economies d'Energies (la C2E) pour la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés par les travaux d'efficacité énergétique.

Les C.E.E. sont une aide financière cumulable avec les subventions puisqu'ils ne sont pas considérés comme tels. Ils correspondent à la valorisation des travaux d'économies d'énergie en transformant les économies potentiellement engendrées en kWhcumac puis convertis en euros.

D'autre part, ils permettent de valoriser un grand nombre de travaux visant à réduire les consommations énergétiques décrits dans les documents techniques de Territoire d'Energie Var.

La Convention de regroupement permettra à la Commune de bénéficier de l'accompagnement du Syndicat Territoire d'Energie Var et de la Compagnie des Economies d'Energies pour :

- Analyser les travaux et estimer les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) à obtenir,
- Mettre en œuvre les contrôles réglementaires nécessaires sur les travaux réalisés,
- Monter les dossiers de demande de CEE et les suivre jusqu'à leur validation par le Pôle National des CEE.

Il est précisé que la Convention prend effet à compter de sa date de signature et concerne tous les dossiers susceptibles d'être instruits, quelle que soit leur date de réalisation.

Le terme de la présente convention est fixé au 31 décembre 2025.

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID : 083-218301083-20240716-CM\_2024\_47-DE

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés décide :**

- **D'APPROUVER** la convention ci annexée, établie entre le Syndicat Territoire d'Energie Var et la Commune de La Roquebrussanne
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent

La ROQUEBRUSSANNE, le 16 juillet 2024.

Le Maire,

Michel GROS.



La secrétaire de séance,

Claudine VIDAL.

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Vidal', written over the name 'Claudine VIDAL'.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire

Publiée le :

Reçu en préfecture le :